



Club d'Echecs de Genève  
www.ceg.ch

## Open du CEG 2014

### Règlement

1. Le Club d'Echecs de Genève organise en 2014 un tournoi Open ouvert à tous. Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse. Sa gestion est assurée par le logiciel « Swissmanager ».
2. Les dates de rondes sont les mercredis 10 et 24 septembre, 8, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre 2014. Le début des rondes est à 19h30.
3. Le local de jeu est l'Espace quartier Eaux-Vives, 46 rue Montchoisy, 1207, Genève, rez-supérieur.
4. La finance d'inscription est fixée à 50 CHF (moitié prix pour les juniors U20 au 1.1.2014), la garantie forfait est de 20 CHF.
5. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE).
6. La Direction du Tournoi (DT) assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
7. Le tournoi est annoncé à la Liste de Classement de la Fédération Suisse d'Echecs.
8. La fumée, y compris par vapotage, est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de la compétition.
9. La cadence pour toute la partie est de 90 minutes avec incrément de 30 secondes par coup depuis le début de la partie.
10. Le retard maximum est de trente (30) minutes à partir de 19h30. Tout joueur n'étant pas présent à l'échiquier à 20h00 au plus tard, perd sa partie par forfait.
11. Sour réserve d'en avoir préalablement informé la DT, deux joueurs peuvent reporter leur partie. Ils ont l'obligation de la jouer au plus tard 48 heures avant la ronde suivante (au plus tard le lundi soir avant une ronde du mercredi soir) et doivent informer la DT du résultat le plus rapidement possible à la fin de leur partie (dans la matinée qui suit). Les parties de la première et de la dernière ronde ne peuvent être reportées. Un joueur peut reporter au maximum 2 parties.

12. La remise des prix et le tournoi blitz final auront lieu le samedi 6 décembre à 14h00 aux Bains des Pâquis.

13. En cas d'égalité de points dans le classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :

- a) Buchholz total ;
- b) somme des Buchholz ;
- c) nombre de victoires ;
- d) confrontation directe si elle a eu lieu.

Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-æquo et les prix sont partagés.

14. La planche des prix, garantie à partir de 24 participants (en dessous de 24 participants des réductions seront opérées), est établie de manière suivante :

- a) Classement général : 1er 400.-- , 2ème 200.--, 3ème 100.--, 4ème 50.--
- b) Classement à la surperformance (performance ELO moins ELO de départ) : 1er 150.--, 2ème 100.--, 3ème 50.--
- c) Meilleur junior (U20 au 1er janvier 2014) , meilleure féminine et meilleur senior : 50.-- chacun.

d) Les prix sont non cumulables, le meilleur étant attribué au joueur et, en cas d'égalité, dans l'ordre des catégories, a) en premier, suivi de b) et c).

15. Un code élo FSE ou en attente ou FIDE est demandé et ,selon les cas, la DT se réserve le droit d'utiliser une performance corrigée pour calculer la surperformance.

16. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, la DT décidera au cas par cas.

17. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnelle de ce règlement par tous les joueur.

18. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité Directeur du Club. Tout recours additionnel devra être déposé auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.

La Direction du Tournoi et arbitrage :  
Philippe Martin